

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association des Professionnels Aquitains de la Communication (APACOM) -
Organisation des Trophées de la Com'Sud-Ouest le 22 octobre 2014 -
Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association des Professionnels Aquitains de la Communication (APACOM) créée en 1997 a pour vocation de promouvoir les métiers de la communication et de contribuer au rayonnement de Bordeaux et de sa région. Elle fédère aujourd'hui plus de 600 adhérents, professionnels de la communication et les accompagne dans un environnement économique et technologique mouvant. Elle est composée de membres actifs répartis en deux collèges : les membres communicants et les membres communicants associés.

L'engagement et le dynamisme de ses membres l'ont conduite à devenir le premier réseau professionnel de communicants en France.

Cette association est ainsi, depuis 12 ans, à l'origine d'un évènement, « les trophées de la communication », concours national reconnu par la profession qui récompense les meilleurs outils, les meilleurs acteurs et les actions les plus valorisantes de la communication. Cet évènement a été relayé par « les Trophées de la Com' Sud Ouest » depuis l'année 2013. Cette manifestation s'inscrit dès lors, dans le mouvement de coopération interrégionale entre les régions Aquitaine et Midi Pyrénées, concrétisé par un accord de partenariat signé en janvier 2013 et elle est organisée en alternance à Toulouse et à Bordeaux.

Ce concours s'adresse aux annonceurs et agences qui peuvent candidater pour une ou plusieurs campagnes. Pour concourir, il suffit de justifier pour le prestataire ou l'annonceur, d'un siège ou d'un établissement commercial en Midi Pyrénées ou en Aquitaine.

Cette manifestation est censée constituer une véritable vitrine de la créativité des communicants et des agences de nos territoires en participant ainsi à la promotion de la vitalité des agences de communication de l'agglomération bordelaise.

En 2013, les éléments marquants de l'association ont concerné l'accroissement du nombre d'adhérents qui passe de 424 à 570, l'organisation de 53 manifestations avec plus de 3 000 participants et 20 commissions de travail.

Par ailleurs, le développement de l'observatoire des métiers de la communication permet de mener des enquêtes sur double fichier entre les professionnels de la communication et les entreprises.

L'annuaire de l'association recense 495 membres inscrits dont 341 structures représentées et 63 annonceurs partenaires.

Plus de 550 participants se sont retrouvés et un jury de 14 membres a été constitué pour sélectionner les meilleurs projets de communication. A cette occasion, six catégories de projets concourraient : audiovisuel, communication 360, communication digitale, communication extérieure, marketing opérationnel, relations publiques avec 119 dossiers de candidature. Deux prix spéciaux ont été accordés avec le coup de cœur du jury et le prix des internautes.

L'édition 2014 est la 5^{ème} du genre et se tiendra dans les locaux du Casino Barrière à Bordeaux les 22 et 23 octobre, avec les objectifs suivants :

- récompenser les campagnes et actions de communication réalisées par les annonceurs et les agences de communication d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées,
 - contribuer au rayonnement de nos villes et régions respectives,
 - valoriser les métiers de la communication ainsi que la créativité et la vitalité des agences.
- Pour ces journées, 300 à 450 personnes sont attendues, soit des adhérents de l'APACOM et du Club de la Com 'Midi Pyrénées, des agences, des entreprises, adhérents d'associations, partenaires, etc....

Le pilotage global de cette manifestation sera assuré par trois personnes autour des quatre pôles suivants :

- trophées (organisation de l'appel, dépôt de candidature, présélection jury, présentations, scénographie, etc...),
- Jury (invitation et suivi du déplacement du jury, animation du jury le jour j),
- Communication (conférence de lancement, visuels, invitation, livret, e-mailing, contacts partenaires com'),
- Soirée (animation, logistique, traiteur).

L'intérêt pour la Communauté urbaine de participer financièrement à une telle manifestation réside dans sa contribution :

- **au développement économique du territoire** en associant les partenaires économiques à la conception, au déroulement et aux retombées de la manifestation (mécénat, partenariat financier, technique et organisationnel), et en attirant un public de professionnels de la communication, de chefs d'entreprises et de décideurs mis en relation avec les concepteurs des grands projets de développement de l'agglomération en matière d'aménagement urbain, mobilité, nouveaux équipements.
- **à la création d'une identité métropolitaine** en favorisant le travail en commun des structures culturelles de l'agglomération et en fédérant les acteurs, professionnels, et partenaires locaux autour de projets communs.
- **au rayonnement de la métropole** en promouvant des évènements susceptibles d'attirer un large public métropolitain, national ou international. Ainsi, il s'agira d'attirer des personnalités hors région Aquitaine et Midi-Pyrénées pouvant intervenir en tant que jury de concours, d'attirer des professionnels de la filière communication, des chefs d'entreprises et des décideurs du grand sud-ouest, des partenariats média (Lagardère, La Tribune, JC Decaux, La Dépêche, etc.....).

Pour cette manifestation, l'APACOM a sollicité auprès de la Communauté urbaine une subvention de 10 000 € pour un montant de dépenses subventionnables de 55 000 € T.T.C détaillées ci-après :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achat fournitures	2 500	CRA	7 000
Sous-traitance et locations	11 000	La Cub	10 000
Rémunération personnel	12 000	Partenariat privé	18 000
Publicité/publications	8 500	Cotisations	20 000
Déplacements	17 000		
Frais généraux (postaux/télécom)	1 500		
Charges de gestion courante	2 500		
TOTAL	55 000	TOTAL	55 000

Il est à noter que le Conseil Régional Aquitaine a soutenu cette manifestation en 2011 2012 et 2013 à hauteur, respectivement de 5 000 €, et 10 000 €.

Egalement, la Communauté urbaine de Toulouse a soutenu cette manifestation en 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L5215 – 20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'intervention adopté par la délibération n°2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012 relatif aux manifestations à caractère économique,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que cette manifestation, eu égard à son ampleur, représente un atout important de l'animation du territoire bordelais tant par le programme d'actions de communication qui sera développé, que par les retombées en terme de visibilité qui peuvent être attendues.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association APACOM une subvention à hauteur de 10 000 € pour l'organisation des Trophées de la Com'Sud-ouest les 22 et 23 octobre 2014 à Bordeaux

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée destinée à fixer les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : la dépense afférente au versement de cette subvention sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2014**

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2014

M. JOSY REIFFERS